RÉSUMÉ

ANALYSE DES AVIS DE SANTÉ PUBLIQUE PRÉSENTÉS DANS LE CADRE DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE) PORTANT SUR LES LIEUX D'ÉLIMINATION DE DÉCHETS

Rapport du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
Pour le Comité MSSS-MENV

AOÛT 2004

106-05473/

Auteure
Christine Blanchette

Secrétariat
Monique Hébert-Langevin

Responsable des publications
Jean-François Lapierre

Reproduction autorisée à des fins non commerciales avec mention de la source

Pour obtenir une copie de ce document, adressez-vous au :
Service ressources documentaires
Agence de développement de réseaux locaux de services de santé
et de services sociaux de la Montérégie
1255, rue Beauregard
Longueuil (Québec)
J4K 2M3
(450) 928-6777, poste 4208

Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans intention discriminatoire et uniquement dans le but d'alléger le texte.

SANTECOM (http://www.santecom.qc.ca) : 16-2004-15

Dépôt légal –3e trimestre 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-89342-295-0

Prix : 6,50 $ (taxe non incluse)

RÉSUMÉ

ANALYSE DES AVIS DE SANTÉ PUBLIQUE PRÉSENTÉS DANS LE CADRE DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE) PORTANT SUR LES LIEUX D'ÉLIMINATION DE DÉCHETS

INTRODUCTION

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets (L.R.Q., chapitre E-13.1) en 1993, tout projet d'établissement ou d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) ou de dépôt de matériaux secs (DMS) doit faire l'objet d'une enquête par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Dans le cadre de ces enquêtes, le réseau de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est de plus en plus sollicité pour fournir de l'information sur les risques à la santé découlant de la gestion des déchets.

La gestion des lieux d'élimination de déchets (LED) peut s'avérer fort complexe et plusieurs éléments sont en jeu; c'est pourquoi lors des enquêtes du BAPE, les directions de santé publique (DSP) tentent d'évaluer les impacts associés aux LED le plus rigoureusement possible. Malgré la rigueur de ces évaluations, les DSP doivent tenir compte de certaines contraintes les amenant à émettre des avis qui peuvent sembler diverger d'une enquête à l'autre. Lors d'une rencontre du Comité MSSS-MENV relative au protocole de collaboration en santé environnementale, il a été mentionné qu'il serait souhaitable d'améliorer la concertation entre les DSP en matière d'évaluation des impacts sur la santé publique des grands projets d'aménagement des LES.

Le MSSS a acquiescé à cette demande. Cependant, avant d'élaborer une position officielle de santé publique, le MSSS a jugé nécessaire de bien documenter la situation en procédant à une recension et à l'analyse des différents avis de santé publique et des documents déposés par les DSP au cours de toutes les enquêtes du BAPE portant sur la question des déchets. Cette démarche permettrait d'établir un portrait de la situation et de faire ressortir les aspects du dossier qui auraient pu faire l'objet de positions divergentes au sein des DSP. C'est la DSP de la Montérégie qui s'est vu confier le mandat de réaliser ce portrait de la situation.

MÉTHODOLOGIE

Depuis 1993, quarante rapports concernant la gestion des déchets au Québec ont été déposés par le BAPE. Le tableau 1 présente la liste complète de ces rapports dont vingt-cinq concernent les LES et dix autres portent sur les DMS.

Les préoccupations du Comité MSSS-MENV concernaient principalement les LES. Toutefois, afin d'avoir un portrait complet des avis de santé publique sur la question des déchets, le MSSS a jugé pertinent d'étendre la revue des rapports du BAPE pour tous les LED.

Dans le présent texte, le terme « lieux d'élimination de déchets » (LED) désigne donc l'ensemble des LES, DMS, incinérateurs et tout autre site de disposition des déchets. Également, aucune distinction particulière n'a été apportée quant au type de rapport du BAPE (audience publique, enquête, médiation); tous ont été consultés sans exception.

Les professionnels et les médecins des DSP sont listés à titre de « personnes-ressources » et de « ministères et organismes participants » dans vingt-cinq des quarante rapports publiés. Les DSP ont également profité de la tribune que leur offrait le BAPE pour y déposer plus d'une centaine de documents dans le cadre de vingt-cinq enquêtes différentes. Parmi l'ensemble de ces documents, dix-neuf d'entre eux déposés au cours de treize enquêtes (tableau 1) peuvent être considérés comme une position officielle exprimée par les DSP par rapport au LED faisant l'objet d'une évaluation. Seize de ces documents ont pu être consultés pour la présente recension. C'est donc près d'une quarantaine de documents (incluant les mémoires, excluant les rapports du BAPE) qui ont été consultés pour la présente révision des avis de santé publique.

Les avis de santé publique identifiés dans tous les documents consultés ont été regroupés et analysés selon trois grands volets :

- démarche effectuée par les DSP lors de l'évaluation des risques associés aux LED;
- répercussions de l'exploitation des LED sur la santé de la population;
- point de vue des DSP sur la gestion des déchets au Québec.

Par la suite, les activités des LED et leurs effets possibles sur la population ont été classés en six thèmes :

- qualité de l'air;
- lixiviat;
- bruit;
- goélands;
- impacts psychosociaux;
- autres aspects reliés aux activités des lieux d'élimination de déchets.

Le tableau 2 présente les thèmes abordés par les DSP au cours des vingt-cinq enquêtes pour lesquelles les DSP sont officiellement identifiées à titre d'experts de la santé et/ou dans les seize mémoires déposés dans le cadre du BAPE.

RÉSULTATS

Les DSP ont participé par leur présence aux audiences publiques ou par le dépôt de documents à trente-deux des quarante enquêtes du BAPE sur les LED. Parmi l'ensemble des documents déposés par les DSP, trois d'entre eux se démarquent, du fait qu'ils sont cités à plus d'une reprise dans les rapports du BAPE. Ils peuvent donc être considérés comme des références significatives dans leurs domaines respectifs :

- « Impacts psychosociaux inhérents à l'exploitation d'un lieu d'enfouissement sanitaire » : ce document révise la littérature scientifique concernant le phénomène de résistance sociale, la perception du risque, et les impacts psychosociaux liés à l'anxiété et aux nuisances générées par la présence d'un LES.
- Trois textes sur le goéland à bec cerclé rédigés par Benoît Lévesque : ces textes révisent les problèmes et les risques associés à la prolifération des goélands près des LES.
- « Mieux vivre avec nos déchets : la gestion des déchets solides municipaux et la santé publique » : ce document constitue une réflexion de santé publique sur la gestion des déchets au Québec en exposant les faits et les évidences connus concernant les implications de santé publique.

En ce qui concerne les principaux thèmes abordés par les DSP lors des enquêtes sur les LED, les avis sont les suivants :

DÉMARCHE D'ÉVALUATION DES RISQUES

Lorsque les DSP sont appelées à évaluer les risques associés à un LED, celles-ci procèdent généralement selon la même démarche d'analyse des risques, soit :

1. identification du danger;
2. estimation de l'exposition;
3. estimation de la toxicité;
4. caractérisation du risque.

Les conclusions de ces analyses vont varier en fonction des caractéristiques inhérentes au LED et de l'environnement dans lequel celui-ci s'inscrit.

EFFETS SUR LA SANTÉ

- Qualité de l'air : La qualité de l'air, en particulier ce qui a trait aux biogaz, est l'un des aspects les plus souvent abordés par les DSP lors de l'évaluation des LED. Bien que des effets sur la santé puissent être appréhendés lorsque la population est exposée aux biogaz, les DSP s'accordent pour dire que les études épidémiologiques n'ont pas permis jusqu'à présent d'établir un lien de causalité entre les biogaz et les problèmes de santé. Les DSP croient qu'elles ont tout de même assez d'éléments en main pour affirmer que les LED peuvent constituer une menace potentielle pour la santé publique, lorsqu'il y a exposition chronique aux biogaz. Dans le doute, les DSP appliquent le principe de précaution et elles recommandent donc que l'exposition aux biogaz soit limitée au maximum par l'installation de systèmes de captage efficaces. Les biogaz engendrent également des odeurs nauséabondes, ce qui constitue l'une des principales nuisances des LED, en particulier dans le cas des LES. Les DSP s'accordent pour dire que les odeurs nauséabondes sont sources de plusieurs problèmes psychosociaux et qu'il est nécessaire de faire un suivi rigoureux de la dispersion des odeurs afin de limiter les inconvénients subis par la population. Quant aux cendres d'incinération, le principal risque est l'exposition aux dioxines et aux furannes par inhalation ou par ingestion. Bien que les DSP concluent à un faible risque d'exposition,

celles-ci recommandent diverses mesures afin de protéger la santé des travailleurs et des populations.

- Lixiviat : Le contrôle et le suivi du lixiviat sont deux points majeurs pour les DSP. Pour assurer la protection de la population, celles-ci souhaitent que les déchets soient disposés dans un site le plus imperméable possible et que l'échantillonnage de l'eau soit réalisé de manière à établir un portrait représentatif de l'écoulement du lixiviat. Ce suivi devrait être maintenu jusqu'à la stabilisation du processus de décomposition des déchets.

- Bruit : Selon les DSP, le niveau de bruit aux environs des LED ne devrait pas dépasser 55 décibels (dBA) durant le jour. Ce niveau devrait se situer respectivement entre 30 et 45 dBA durant la nuit, pour des résidences ayant les fenêtres fermées et ouvertes.

- Goélands : Les DSP s'entendent sur le fait que la présence accrue de goélands à proximité des LED constitue une nuisance pour la population, mais que le risque de transmission de maladies infectieuses par les goélands n'est pas significatif, compte tenu de la possibilité d'éviter le contact avec des fientes potentiellement contaminées.

- Impacts psychosociaux : Les DSP tiennent compte des impacts psychosociaux dans leur évaluation de l'acceptabilité des projets de LED. L'accès à l'information pour les citoyens et, surtout leur participation dans les processus d'évaluation des LED sont les principaux moyens proposés par les DSP pour atténuer les impacts psychosociaux.

POINT DE VUE SUR LA GESTION DES DÉCHETS AU QUÉBEC

Les DSP favorisent un modèle de gestion maximisant toutes les étapes de réduction-recyclage et de valorisation des déchets, ce qui devrait générer des impacts positifs sur le plan de la santé publique. Les DSP privilégient donc une approche de prévention à la source pour réduire l'exposition des populations aux rejets de toutes sortes provenant des activités de gestion des déchets. Cette approche repose sur des principes visant à réduire le volume et la toxicité des déchets, à accroître la vie utile des produits, à gérer de façon sécuritaire les équipements et les activités d'élimination des déchets et à responsabiliser des communautés régionales en matière de gestion des déchets.

CONCLUSION

Ce qui ressort de cette analyse, c'est la grande cohérence des propos tenus par l'ensemble des DSP sur la question des LED, que ce soit en ce qui concerne leur démarche d'analyse des risques utilisée, les effets à la santé appréhendés ou leur point de vue sur la gestion des déchets au Québec. Ces propos sont basés sur les grands principes de précaution, de protection de la santé de la population et de gestion responsable des déchets. Les citations relevées dans les rapports du BAPE et les documents déposés par les DSP au cours des enquêtes démontrent clairement cette cohérence. Il peut arriver quelquefois que certaines DSP soient davantage préoccupées par des éléments propres à leur région. Il arrive également que les DSP souhaitent l'atteinte d'un même objectif, mais divergent sur les moyens à prendre pour atteindre cet objectif. Cependant, ces

différends sont somme toute mineurs et ne permettent pas de conclure à une incohérence dans les propos tenus par les DSP.

À ce jour, la position des DSP sur la gestion des déchets au Québec s'est largement inspirée du document de référence « Mieux vivre avec nos déchets : la gestion des déchets solides municipaux et la santé publique ». Celui-ci n'a toutefois pas fait l'objet d'une révision sur une base officielle et uniforme de la part du réseau de la santé. À ce sujet, Les DSP ont manifesté leur intérêt pour une mise à jour de l'information scientifique portant sur les impacts à la santé associés aux LED.

L'enfouissement et l'incinération des déchets demeurent, et pour longtemps encore, un mal nécessaire dans nos sociétés de consommation. Il faut donc tenter de diminuer au maximum les impacts actuels et futurs des LED sur l'environnement, et conséquemment, sur la santé de la population.

Tableau 1 : Rapports du BAPE sur les lieux d'élimination de déchets déposés depuis 1993

BAPE N°	Titre du rapport	Type de rapport	Année	Type de site	DSP participante[1]	Dépôt d'un document exprimant la position de la DSP
59	L'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Tite-des-Caps à Saint-Joachim : vers une solution écologique et équitable	Enquête et audience publique	1993	LES	Québec	Oui[2]
63	Agrandissement du dépôt de matériaux secs Stabile à La Prairie	Enquête	1993	DMS	Montérégie	Non
64	Agrandissement du dépôt de matériaux secs à Melocheville	Enquête	1993	DMS	Aucune	Non
65	Implantation d'un lieu d'élimination de déchets spéciaux à Mont-Joli	Enquête	1993	Autre	Aucune	Non
67	Le projet de la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal	Enquête et audience publique	1993	Autre	Montréal-Centre	Oui
83	Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de la compagnie Usine de triage Lachenaie inc.	Enquête et médiation	1994	LES	Aucune	Non
86	Projet d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Sainte-Anne-de-la-Rochelle	Enquête et audience publique	1994	LES	Estrie	Oui (Estrie et Montérégie)
88	Projet d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à la carrière Demix par la Communauté urbaine de Montréal	Enquête et médiation	1995	LES	Aucune	Non
89	Projet d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Lachenaie	Enquête et audience publique	1995	LES	Lanaudière	Oui
92	Projet d'établissement d'un dépôt de matériaux secs à Saint-Pie	Enquête et audience publique	1995	DMS	Montérégie	Non
94	Agrandissement du dépôt de matériaux secs J. M. Langlois à La Prairie	Enquête et audience publique	1995	DMS	Aucune	Non
95	L'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire (carrière Demix, cellule n° 2) à l'usage exclusif de la station d'épuration des eaux usées de la CUM	Enquête et audience publique	1995	LES	Montréal-Centre	Non
98	Projet de modification du lieu d'enfouissement sanitaire de Champlain	Enquête et médiation	1996	LES	Aucune	Non
99	Projet d'agrandissement d'un dépôt de matériaux secs dans la paroisse de Sainte-Rosalie	Enquête et médiation	1996	DMS	Montérégie	Non

[1] Tel qu'indiqué dans les rapports du BAPE aux sections « ministères et organismes » ou « personnes-ressources » de la liste des participants.
[2] Deux documents déposés par la DSP de Québec.

BAPE N°	Titre du rapport	Type de rapport	Année	Type de site	DSP participante[1]	Dépôt d'un document exprimant la position de la DSP
102	Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Larouche	Enquête et audience publique	1996	LES	Saguenay	Non
103	Projet d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire sur le territoire de la municipalité de Cowansville	Enquête et médiation	1996	LES	Aucune	Non
110	Lieux publics d'élimination des déchets à Saint-Alban	Enquête et médiation	1997	LES/DMS	Aucune	Non
111	Établissement d'un centre de démonstration de technologies de gestion des déchets à Chicoutimi	Enquête et audience publique	1996	Autre	Saguenay	Oui
112	Projet d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Rosaire	Enquête et médiation	1997	LES	Aucune	Non
113	Établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Édouard-de-Frampton	Enquête et audience publique	1997	LES	Chaudière-Appalaches	Oui
115	Déchets d'hier, ressources de demain[3]	Enquête et audience publique	1997	Autre	Variées	Oui (Chaudière-Appalache[4], Côte-Nord et CSE)
117	Projet d'établissement d'un dépôt de matériaux secs à Saint-Alban par Construction et pavage Portneuf inc.	Enquête	1997	DMS	Aucune	Non
118	Projet d'établissement d'un dépôt de matériaux secs à Pierrefonds	Enquête et audience publique	1997	DMS	Montréal-Centre	Oui
119	Agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Cowansville	Enquête et audience publique	1997	LES	Aucune	Non
123	Établissement d'un dépôt de matériaux secs à Saint-Alban	Enquête et audience publique	1998	DMS	Aucune	Non
126	L'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de la MRC de Robert-Cliche	Enquête et audience publique	1998	LES	Chaudière-Appalaches	Non
127	Agrandissement d'un dépôt de matériaux secs à Saint-Nicéphore	Enquête et audience publique	1998	DMS	Mauricie	Oui
130	Établissement d'un lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition avec recyclage du béton et de l'asphalte à Saint-Théodore-d'Acton	Enquête et audience publique	1998	DMS	Montérégie	Non
132	Aménagement d'un nouveau lieu d'enfouissement sanitaire à Gaspé (secteur Wakeham)	Enquête et médiation	1999	LES	Aucune	Non

[3] Rapport de la Commission d'enquête sur la gestion des matières résiduelles au Québec.
[4] Deux documents déposés par la DSP de Chaudière-Appalaches.

BAPE N°	Titre du rapport	Type de rapport	Année	Type de site	DSP participante[1]	Dépôt d'un document exprimant la position de la DSP
133	Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Côme-Linière	Enquête et médiation	1999	LES	Aucune	Non
137	Établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Amos	Enquête et audience publique	2000	LES	Abitibi-Témiscamingue	Non
151	Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase	Enquête et audience publique	2001	LES	Montérégie	Oui
158	Établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire dans le territoire de la MRC de Rouyn-Noranda par le consortium Multitech-GSI Environnement inc.	Enquête	2001	LES	Aucune	Non
160	Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire Argenteuil–Deux-Montagnes	Enquête et audience publique	2002	LES	Laurentides	Oui[5]
163	Établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Rouyn-Noranda par le consortium Multitech-GSI Environnement inc.	Enquête et audience publique	2002	LES	Abitibi-Témiscamingue	Non
177	Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie (secteur nord)	Enquête et audience publique	2003	LES	Lanaudière	Oui
184	Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane	Enquête et audience publique	2003	LES	Bas-Saint-Laurent	Oui
185	Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Rimouski	Enquête et audience publique	2003	LES	Bas-Saint-Laurent	Non
187	Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand	Enquête et audience publique	2004	LES	Laurentides	Non
189	Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie	Enquête et audience publique	2004	LES	Laurentides	Non

[5] Deux documents déposés par la DSP des Laurentides.

Tableau 2 : Thèmes abordés par les DSP au cours des audiences et dans les mémoires déposés dans le cadre des enquêtes du BAPE

BAPE N°	Démarche d'évaluation des risques	Effets sur la santé						Gestion des déchets
		Qualité de l'air	Lixiviat	Bruit	Goélands	Impacts psychosociaux	Autres	
59	X	X	X			X	• Transport et composition des cendres	X
63								
67	X					X		X
86	X	X	X	X		X	• Micro-organismes dans le sol	X
89	X	X	X	X		X	• Accident de travail et de transport • Transport routier • Comité de suivi environnemental	X
92			X				• Déchets radioactifs	
95	X							
99			X					X
102		X						
111	X	X			X	X		
113		X	X				• Comité de suivi environnemental	X
115	X	X	X				• Déchets dangereux	X
118		X		X			• Comité de suivi environnemental	
126								
127			X	X		X	• Trafic routier	
130		X	X					
137								
151	X	X		X		X	• Trafic routier	X
160	X	X	X	X		X	• Accident de travail • Transport routier • Catégories de déchets	
163								
177	X	X	X	X	X	X	• Déchets radioactifs • Comité de suivi environnemental • Taux d'hospitalisations	X
184		X	X					
185		X	X	X	X	X		
187			X					
189		X		X	X			